

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 octobre 2018

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : M. LAPP Gilbert, à l'ouverture de séance à 9h00.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès verbal de la séance du 13 octobre 2018 est soumis à l'approbation du conseil municipal. Vote POUR à l'unanimité.

CONTRAT AMBITION REGIONALE – enveloppe bonus ruralité

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le Pole d'Equipement des Territoires Ruraux , qui coordonne les actions inscrites au contrat ambition région pour le territoire, a fait savoir qu'il restait un reliquat de subvention non attribué dans l'enveloppe « bonus ruralité », qui s'adresse aux communes de moins de 2000 habitants.

Vallon en Sully n'ayant pas déposé de dossier dans le cadre de cette procédure, Monsieur le Maire propose d'inscrire le projet de réfection du restaurant de l'allée des soupirs, avec deux devis concernant d'une part le bardage pour un montant de 9801.26 € HT, soit 11 761.51 € TTC, et d'autre part des travaux de peinture pour l'extérieur pour un montant HT de 5 116.29 €, soit 6 139.55 € TTC.

Les règles de financement sont les suivantes : 40 % d'aide avec un plafond fixé à 10 000 € de subvention et engagement des travaux avant la fin de l'année afin de pouvoir entrer dans le dispositif.

Afin de compléter le dossier déposé à la région, Monsieur le Maire explique qu'il convient de prendre une délibération approuvant le projet, adoptant le plan de financement et décidant de solliciter une subvention au titre du contrat ambition région.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents.

CONVENTION « MARCHES DE FRANCE »

Monsieur le Maire rappelle qu'un panneau de signalétique « marchés de France » a été commandé pour un montant de 85.16 € TTC, en bénéficiant d'une subvention de la chambre de commerce et d'industrie.

Une convention doit être signée entre la commune, la CCI et le syndicat Marchés de France Montluçon afin d'organiser le partenariat entre les trois structures.

Une copie de la convention est transmise à l'ensemble des conseillers.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité et décide d'implanter le panneau sur le panneau d'agglomération à l'entrée du bourg, route de Montluçon, sur la RD 2144.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les conseillers que le bulletin municipal est chez l'imprimeur et qu'il devrait être distribué d'ici la fin du mois par la Poste. Coût de l'impression : 350 € TTC.

La signalétique annonçant le wifi public devant la mairie et à la salle polyvalente sera mise en place prochainement.

La séance est levée à 9H50.

Le secrétaire de séance,

G LAPP

Monsieur le Maire,

M. KEMM
Maire

